

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2019

TRÉSORERIE DES ASSOCIATIONS - (N° 2127)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL22

présenté par
Mme El Haïry, rapporteure

ARTICLE 3 BIS A

I. – Avant le mot :

« établissements »,

insérer les mots :

« un ou plusieurs ».

II. – En conséquence, avant la première occurrence du mot :

« associations »,

insérer les mots :

« une ou plusieurs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.